

## Prix Elisabeth et Oscar Beugger 2024

**En vue de la remise du prix Elisabeth et Oskar Beugger pour la protection de la nature et du paysage en 2024, Pro Natura cherche des projets exemplaires qui contribuent à redonner davantage d'espace à la diversité naturelle**

Doté de 50 000 francs, le prix Elisabeth et Oscar Beugger récompense depuis 2008 une institution privée ou publique pour la mise en œuvre d'un projet remarquable en faveur de la nature et du paysage. Au nom de la fondation Emanuel et Oskar Beugger, Pro Natura cherche pour l'édition 2024 des projets qui créent de **nouveaux espaces pour la diversité naturelle**.

Tous les types d'habitats sont concernés. En milieu urbain, la création d'espaces verts rafraîchit le climat dans les périodes de grosses chaleurs. L'extension des surfaces forestières et marécageuses améliore la qualité de l'air. Dans les zones agricoles, les espaces dévolus à la nature sauvage offrent aux insectes des habitats adaptés. Et le long des rivières, des berges en bonne santé protègent contre les crues.

Les projets exemplaires qui créent de nouveaux espaces pour la diversité naturelle sont éligibles à ce prix. Ils doivent être en cours de planification ou avoir tout juste démarré au moment du dépôt de la candidature.

<b>La fondation</b>	La fondation d'utilité publique Emanuel et Oscar Beugger a été créée le 1 <sup>er</sup> septembre 2004.
<b>Le prix</b>	L'un des buts de la fondation est la remise du prix Elisabeth et Oscar, qui récompense des efforts particuliers en faveur de la protection et de la promotion des espèces, des zones de protection et de la protection du paysage. Le prix est décerné tous les deux ans.
<b>Rôle de Pro Natura</b>	La fondation Emmanuel et Oscar Beugger a confié la procédure d'attribution du prix à Pro Natura.
<b>Dotation</b>	Le prix est doté de 50 000 francs.
<b>Lauréats</b>	Seules les institutions de droit privé ou public sont éligibles à ce prix. La participation de particuliers est exclue.



<b>Projets</b>	Le prix est décerné pour un projet en cours de planification ou de réalisation à la date d'échéance du délai de participation.
<b>Thème 2024</b>	Le thème de l'édition 2024 du prix Beugger est: «redonner davantage d'espace à la diversité naturelle». Les projets éligibles doivent contribuer de manière exemplaire à cet objectif et se trouver en phase de planification ou d'exécution.
<b>Documents</b>	<p>L'ensemble des informations et documents relatifs au projet doivent être soumis via le <u><a href="#">formulaire en ligne</a></u> [verlinken mit Seiter auf FR]</p> <p>Les documents doivent contenir les informations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le titre du projet</li><li>• l'organisation porteuse du projet avec nom et adresse</li><li>• la direction du projet avec nom et adresse</li><li>• le domaine de réalisation du projet</li><li>• les objectifs et mesures projetés</li><li>• les effets attendus sur la diversité des espèces, les habitats et le paysage</li><li>• l'état d'avancement du projet</li><li>• le coût et le financement du projet</li></ul>
<b>Délai d'inscription</b>	3 novembre 2023
<b>Personne de contact</b>	Pro Natura Monika Wernli <a href="mailto:monika.wernli@pronatura.ch">monika.wernli@pronatura.ch</a> +41 61 317 91 41
<b>Critères d'évaluation</b>	Les projets présentés sont évalués selon les critères suivants:
	<ul style="list-style-type: none"><li>• impact positif sur la nature, le paysage et les espèces animales</li><li>• exemplarité du projet, qui doit permettre un libre développement de la nature et de ses dynamiques</li><li>• qualité de la planification</li><li>• bon rapport coût/bénéfices</li></ul>
<b>Décision</b>	La fondation Emanuel et Oscar Beugger décide de l'attribution du prix sur proposition de Pro Natura.

